



Maine et Loire

Diverses inFOrmations, compte rendu de l'audio du 2 juin à la DDFiP49.

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

📧 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le mardi 2 juin 2020

Lors de la réunion téléphonique du 2 juin, le Directeur Local nous a précisé que, dès cette semaine, le nombre de collègues en présentiel allait augmenter.

Monsieur Derrac a constaté, suite à ses visites dans les services, que la distanciation physique et les gestes barrières étaient bien respectés par les agents.

Certains agents portent des **masques** et d'autres non, et Il a rappelé que celui-ci n'était pas obligatoire, mais suggéré dans les parties communes, les couloirs ou pour le travail en commun.

Une distribution de **masques réutilisables en tissu** a commencé et d'autres masques jetables en papier viennent d'arriver.

D'après le Directeur, les consommables (gel hydroalcoolique, alcool ménager, essuie-tout,...) sont en nombre suffisants.

Mr Derrac a indiqué que le travail devait reprendre dans le respect des règles liées à la crise sanitaire. La direction locale a précisé qu'environ 70 cloisons **plexiglass** avaient été achetées et seront installées prochainement, selon les besoins.

Pour les agents en **ASA gardes d'enfants** un point précis sera fait cette semaine, la réponse sera adaptée à chaque situation (1 ,2 ou 3 jours d'école par semaine,...) en fonction des effectifs en présentiel

Concernant les **télétravailleurs**, son nombre oscille entre 170 et 210 selon les semaines.

Pour limiter les effets néfastes de l'isolement, pour des aspects métiers ou avoir des échanges, ceux qui le souhaitent peuvent revenir en présentiel, 1, 2 ou 3 jours par semaine, si la distanciation le permet.

Certains ont souhaité arrêter, ce que la direction a accepté.

Rappel : Le télétravail peut être demandé par l'agent, mais en aucun cas, le chef de service ne doit l'imposer.

Les **portables des stagiaires** sont récupérés et seront redistribués en priorité **aux agents en santé fragile**.

Accueil physique : de nombreuses remontées du terrain nous alertent sur la problématique de la fermeture de l'accueil au public.

Mr Derrac dit attendre, sur ce sujet, d'éventuelles directives de la Direction Générale.

Il ne pense pas ouvrir d'ici à la fin de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu.

La cause : un risque trop important d'affluence de contribuables et l'impossibilité de gérer ces flux.

L'accueil sur rendez-vous a été sollicité par 70 personnes sur tout le département. Face à cette situation, Il a dit être préoccupé par le sort des plus fragiles.

Mutations : il a été rappelé que les mutations locales (accès à ALOA) pour la catégorie C commençait le 3 juin pour se finir **le 12 juin**.

Pour la catégorie B, la note est en cours de rédaction et sera envoyée prochainement. La période d'ouverture d'ALOA, pour poser sa demande de mutation, serait à partir du 8 juin pour une dizaine de jours.

Avec la mise en place de la réforme de la Fonction publique et donc la fin de CAP de mutations, la Direction locale a indiqué qu'une réunion aura lieu cette année pour évoquer les mutations avec les organisations syndicales (Secrétaires départementaux et un expert).

Pour rappel, **FO** a combattu la réforme de la Fonction publique et en demande son abrogation.

Report de congés 2019 : la direction locale est en attente d'une directive la Direction Générale, pour l'instant, elle nous précise que les agents perdraient leurs jours.

Le service RH a pris la bonne initiative de modifier sur la période de la crise sanitaire, des jours de congés ou ARTT 2020 pris par les collègues, par des jours de report 2019.

Ainsi, les personnels concernés par le report de congés 2019 ne perdraient pas ces jours de 2019.

Prime COVID19 : suite à nos interrogations sur les futurs bénéficiaires, la direction indique que 30% des agents sont concernés.

Mr Derrac précise que seuls les agents hypermobilisés, lors du PCA, aussi bien en présentiel, qu'en télétravail, sont susceptibles de la toucher.

20% devraient toucher 330 euros.

10% devraient toucher 1000 euros.

Les chefs de poste devront désigner les bénéficiaires sous 10 jours pour un paiement avec le salaire de juillet.

Comme à chaque fois qu'une prime est attribuée sur des critères mal définis, le risque d'injustices et de tensions est réel, de surcroît dans le contexte des restrictions sur les congés du fait de l'application de l'ordonnance DUSSOPT.

Rappelons que les agents n'ont pas choisi la position dans laquelle ils se sont trouvés. Cette prime ne règle rien, bien au contraire.

FO demande l'ouverture de vraies négociations sur les questions des grilles de rémunération, des régimes indemnitaires et de la valeur du point d'indice.

Jours de congés/ARTT pris aux agents : pour la première période 16 mars au 16 avril 2020, l'envoi des informations sera fait prochainement aux chefs de service et aux agents pour validation des jours travaillés.

Windows 10: La direction nous rapporte qu'aux vues des modifications d'installation pour respecter la distanciation dans les bureaux faites par l'ESI, Windows 10 n'est pas la priorité du moment.

Retrouvez toutes les informations sur les sites de :

- la confédération **FORCE OUVRIÈRE**,
- l'Union Départementale **FO** de Maine et Loire
- la Fédération Générale des Fonctionnaires **FO**,
- **FO Finances**,
- **FO DGFIP**
- **FO DGFIP 49**.

FORCE OUVRIÈRE, un syndicat confédéré et représentatif à tous les niveaux !